

**ECOLE PUBLIQUE DE BAUDEMONT**  
**Compte-rendu du conseil d'école du lundi 6 novembre**

Membres présents : M. Thomas (maire) ; Mme Martinot (conseillère)  
Mmes Da Cunha, Tachon, Raquin, Desmures (membres élues au conseil d'école),  
Mme Viaux, représentante de l'association Baud'mômes  
Mmes Song, Cruz, Mijieux , Saccone (professeures des écoles)  
Mme Delhomme (DDEN)

Excusée : Mme Brisset (professeures des écoles),

**ORDRE DU JOUR :**

**1 Installation du conseil d'école**

Le Conseil d'école est constitué des membres suivants : la présidente (directrice), le Maire et un conseiller municipal, les enseignantes, les représentants de parents élus, le(s) remplaçant(s) exerçant(s) dans l'école au moment du Conseil, le DDEN (délégué départemental de l'Education Nationale), un membre du RASED (réseau d'aide aux enfants en difficulté), l'inspecteur de circonscription.

Il se réunit une fois par trimestre.

Son rôle est de :

- voter le règlement intérieur de l'école
- Établir le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;
- Adopter le projet d'école;
- être associé, donner son avis et présenter toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école :
  - les actions pédagogiques et éducatives
  - l'utilisation des moyens alloués à l'école
  - les conditions d'accueil des enfants en situation de handicap
  - la restauration scolaire
  - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
  - le respect et la mise en application des valeurs et principes de la République;
- être informé sur l'organisation des aides spécialisées;

**2 Elections de parents d'élèves au conseil d'école :**

Ces élections ont eu lieu le vendredi 13 octobre. Le dépouillement s'est déroulé en présence des maîtresses. Le taux de participation a été de 76,15 % des parents d'élèves. (contre 85,98 % l'an dernier). Les enseignantes soulignent la bonne participation des parents. En effet, certains bulletins ne pas pu être validés car l'enveloppe marron était signée. Il sera donc nécessaire en réunion de rentrée de bien rappeler les modalités de vote.

Les parents élus sont : Hermey Laëticia, Tachon Christine, Raquin Clémentine, Desmures Julie en titulaires et Da Cunha Cassadra, Ducharne Pauline, Delphin Stéphanie, Mieszczak Jean-Michel en suppléants.

**3 Présentation de l'équipe et points sur les effectifs**

Marine Song a 20 élèves : 11 PS ; 10 MS. Elle est secondée par Nathalie Guilbaut, ATSEM et qui aide également à la cantine et la garderie.

Coralie Cruz a 12 élèves : 8 GS et 4 CP. Sylvie Cartet s'occupe d'une élève qui a une notification MDPH.

Pauline Mijieux a 19 élèves : 9 CE1 et 10 CE2. Sylvie Cartet s'occupe de deux élèves qui ont une notification MDPH.

Marie SACCONNE a 25 élèves : 13 CM1 et 12 CM2. Elle occupe le poste de directrice.

Cela fait un total de 76 élèves sur l'école. Les effectifs sont stables.

Concernant la cantine et la garderie, Martine Chemarin est présente pour assurer la surveillance des enfants avec Chantal Allard. Cette dernière sera remplacée par Marie-Thérèse Koenig durant son congé maladie.

#### 4 RASED

Rappel du rôle du RASED (aide aux enfants en difficulté). Les prises en charge concernent en priorité les élèves de CP/CE1 ce début d'année (en fonction des résultats aux évaluations nationales).

Le RASED de La Clayette est composé de :

- un maître E (aide spécialisée pédagogique) : Mme Vinter
- une psychologue pour le secteur de Charolles et La Clayette : Mme Vincent.

#### 5 Règlement intérieur de l'école

Le Conseil d'école vote à l'unanimité le règlement intérieur. Voir ci-joint.

#### 6 APQ

Ce sont les activités physiques quotidiennes d'une durée de 30 min par jour quand les élèves n'ont pas une séance d'EPS. Les élèves du CP au CM2 en bénéficient.

#### 7 Projet notre école faisons la ensemble (NFLE)

Ce dispositif vise à faire émerger dans le cadre de concertations locales des nouvelles initiatives de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités. Notre idée était de s'appuyer sur du matériel numérique performant (tablette et ordinateur portable) pour rendre notre pédagogie plus attractive et plus efficace. Cette pédagogie innovante (utilisation d'applications telles que Quizlet, Kahoot, la Quizinière) nous permettra de répondre aux différents besoins des élèves et de mieux gérer l'hétérogénéité de nos classes. Ces nouvelles technologies permettent d'avoir un support plus ludique et donc de motiver les élèves à besoins spécifiques.

#### 8 Projets et activités de l'année

Réalisés en période 1 :

- *La rentrée en musique* : toutes les classes ont participé en apprenant un chant commun. Les élèves ont chanté devant les familles présentes lors de la sortie à 16h15 le vendredi 08/09.
- *Fabrication de pain* : dans le cadre de notre projet d'école et de la semaine du goût nous avons fabriqué du pain à l'école le lundi 16 octobre (le matin). Les enfants ont pu assister à la fabrication de la pâte à pain. Le mardi, le pain a été cuit dans le four de l'école. L'après-midi, les enfants ont pu déguster le pain avec des confitures et du miel. Les élèves ont bien apprécié ce moment et ont été très volontaires pour goûter de nouvelles saveurs.
- *La chorale* : toute l'école se réunit un jeudi sur deux.
- *Le quart d'heure de lecture* : tous les vendredis de 13h45 à 14h00 toute l'école lit. Les CM1/CM2 ne participent qu'un vendredi sur deux par manque de temps dans l'emploi du temps.
- *Le jardin* : chaque classe a planté des bulbes dans un bac et autour des arbres.

- *Le nom de l'école* : nous avons pris connaissance des différentes propositions, plusieurs ont été retenues. Un vote va être organisé avant les vacances de Noël.

- *L'école a commencé de participer à la fête de la science* qui a lieu du 9 octobre au 24 novembre sur le thème d'en mouvement pour les JO. Chaque classe a une mission et 3 défis à effectuer. Le 24 novembre les classes échangeront avec leur maître du jeu afin de valider leurs réponses.

#### Projets à venir :

- *Programme Phare* : la journée de lutte contre le harcèlement aura lieu le jeudi 09/11. Les élèves à partir du CE2 y participeront.

- *Cérémonie du 11 novembre* : les maîtresses seront présentes avec les familles volontaires lors de cette cérémonie.

- « *Ecole et cinéma* » : une séance au cinéma à La Clayette par trimestre pour chacune des trois classes. Les 16 et 17 novembre pour le 1<sup>er</sup> film, le 18 mars pour le 2<sup>nd</sup> et le 3 mai pour le dernier.

- *Noël* : Le repas de Noël aura lieu le vendredi 22/12. Le passage du père Noël à l'école se fera le 21/12. Il apportera un livre à chaque enfant et offrira un goûter dans la salle des fêtes. (Financé par la municipalité).

- *Gymnase* : activités sportives au gymnase jeudis 11/01, 18/01, 25/01 et 01/02.

- *Bibliothèque de la Clayette* : les PS/MS et les CE1/CE2 iront le 9 janvier, les CM1/CM2 le 12/01 et les GS/CP le 19/01. Une autre visite aura lieu plus tard dans l'année.

- *La course aux nombres* : du 11 au 22 mars et du 13 mai au 7 juin, épreuves de mathématiques à partir du CP.

- *Projet fresque* : dans le cadre d'un PEAC (projet éducation artistique et culturelle), nous allons réaliser une fresque à l'école dans lors d'une résidence d'artiste. Nous allons accueillir Mme Virginie Cétaire alias Poulpykiss du 11 au 15 mars. C'est une artiste peintre et sculpteur. La fresque sera sur le grand mur du préau. En amont, les élèves vont dessiner en classe, à raison d'une séance par semaine. Ces dessins seront envoyés à Mme Cétaire afin qu'elle crée le dessin de la fresque. Les élèves pendant la semaine de résidence viendront par groupes de 5 pour mettre en couleur la fresque. Chaque groupe passera une fois par jour sauf le vendredi. Nous souhaitons également intégrer dans la fresque le nom de l'école. Une inauguration de la fresque en présence de l'artiste aura lieu le vendredi 15 mars à 16h15. Pour ce projet nous avons un financement de 1 440 euros, le coût total du projet est 3 000 euros. Une demande d'aide de 200 euros a été faite à l'OCCE. Nous attendons leur réponse. La différence sera financée par la coopérative scolaire.

- *Voyage à Lyon* : en lien avec le projet fresque nous souhaitons nous rendre à Lyon pour différentes activités. Chaque classe se rendra au musée urbain Tony Garnier pour une balade à la loupe. Lors d'un parcours au pied des murs peints, les enfants, cartes à indices en mains, sont invités à découvrir et décrypter les cités idéales imaginées par des artistes internationaux. Les élèves de la PS au CP se rendront au musée des arts et de la marionnette et assisteront à un spectacle de Guignol. Les élèves du CE1 au CM2 participeront à une visite guidée des murs peints de la Croix-Rousse d'une durée de 2 heures. Chaque classe aura son propre guide. La date n'a pas encore été fixée mais nous souhaiterions y aller fin mars.

Coût du voyage : 400 euros pour le musée Tony Garnier, 75 euros pour le musée de la marionnette, nous sommes en attente pour le spectacle car le dernier devis s'élève à 700 euros, c'est un spectacle privatif pour 100 personnes, 340 euros pour les visites guidées, 1360 euros de bus. Nous sommes en attente d'un devis pour le théâtre de guignol au parc de la tête d'or. Le coût approximatif serait de 273 euros. Ce qui fait un total pour l'instant de 2175 euros soit 29 euros par enfant sans compter le spectacle de guignol.

• *Service sanitaire* : notre école a été retenue pour accueillir 6 étudiants (3 en médecine et 3 en kinésithérapie) durant la semaine du 8 au 12 avril. L'objectif est de mettre en place des actions de prévention dans le domaine de la santé. Le thème choisi avec eux est le sommeil et les écrans.

• Mme Ragueneau professeur de mathématiques au collège les Bruyères viendra dans la classe des CM1/CM2 afin de leur présenter les solutions aux énigmes mathématiques. Chaque mois, les élèves ont une énigme à résoudre.

• *Le prix « lis les bulles en Charolais »* : les élèves de CM2 doivent lire une sélection de 5 BD. Ce prix est en lien avec le collège puisque c'est Mme Aublanc la professeure documentaliste qui l'anime. Les élèves voteront pour leur BD préférée, leur vote sera transmis au collège.

• Participation au défi anglais pour la classe des CM1/CM2, des CE1/CE2 et des PS/MS (initiation).

• *Le prix des Incorruptibles* : découverte de 5 à 6 ouvrages de littérature de jeunesse dans l'année avec élection du livre préféré à la mairie dans les conditions réelles d'une élection : carte d'électeur, bulletin de vote, isolement, émargement à la mairie.

• *Projets en lien avec les JO* : les enfants font leurs jeux (en lien avec l'USEP), les olympiades de la lecture avec l'école des Loisirs qui auront lieu du 22 avril au 5 juillet. Il s'agit de 5 épreuves mêlant lecture et pratique sportive : la lecture d'obstacles, la lecture dansée, la lecture relais, le sprint de lecture et le handi-dessin. OlymPar(ts)is : une semaine de défis artistique entre le 8 et le 12 avril sur le thème du voyage culturel de la flamme pour finir à Paris.

## **9 Point sécurité : PPMS + différents exercices**

Le plan particulier de mise en sûreté a été mis à jour. Nous faisons partie des 1/5 des écoles qui vont renouveler leur PPMS avec la nouvelle version. Nous avons effectué un exercice incendie le 18 septembre et un exercice attentat-intrusion le 13 octobre conformément aux directives. Bonnes réactions des élèves.

## **10 Coopérative scolaire**

Les comptes ont été vérifiés par Laëticia Hermey et Christine Tachon.

Solde au 31/08 : 6 355,69 €

Assurances et cotisations OCCE : 219,09 € Bus 580 € Manuels EMC 27,91 € Achat bulbes 32,60 € Goûter semaine du goût 30,59 €

Don de 413,43 € de l'association de parents d'élèves pour le règlement du prix des incorruptibles. Merci à eux.

Solde au 02/11 : 5878,93 €.

Attention : 2 000 € sont à déduire car ils sont destinés au prochain voyage de 2 jours. Chaque année, Baud'mômes nous verse 1 000 euros que nous gardons de côté en prévision du voyage.

## **11 Association Baud'mômes**

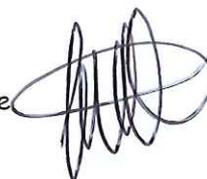
Le compte-rendu est présenté par Mme Viaux. Les différentes manifestations qui auront lieu sont : marché de Noël le 24 novembre, le loto le 28 janvier et la fête de l'école le 15 juin.

## **12 Questions diverses**

Un grand merci à la municipalité pour tous les travaux effectués à l'école.

La secrétaire : Coralie Cruz

La présidente : Marie Saccone



## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE BAUDEMONT

Voir règlement départemental du 15 novembre 2019 - (consultable à l'école sur demande), auquel ont été apportées les précisions suivantes :  
Modifications apportées lors du conseil d'école du 06/11/2023

### 1 Admission et inscriptions

Peuvent être inscrits à l'école de Baudemont, les enfants à partir de 2 ans. L'inscription en maternelle implique l'engagement, pour la famille, d'une fréquentation régulière, indispensable pour le développement de la personnalité de l'enfant et pour le préparer à devenir élève.

### 2 Fréquentation et obligation scolaires

La fréquentation scolaire est obligatoire à partir de la petite section pour toutes les activités inscrites au programme. Des aménagements (sur dérogation) sont possibles les après-midis pour les élèves de petite section. Lorsque leur enfant est malade, les familles doivent prévenir l'école par téléphone (03 85 28 04 95) ou par mail (0710810v@ac-dijon.fr), dès le premier jour de l'absence (pour en signaler le motif) et préciser si l'enfant est inscrit à la cantine pour les jours suivants. Penser également à prévenir la conductrice du bus. (Martine Nicolas : 06 07 79 37 73 / Christine Bayeux : 07 87 43 55 91)

Horaires de l'école	Matin	Après-midi
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	8h30-11h45	13h30-16h15

Horaire de la garderie	Matin	Après-midi
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h15-8h20	11h45-12h, 12h45-13h20 et 16h15-18h15

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ont lieu le mardi de 16h15 à 17h15.

Les enfants qui n'utilisent pas les transports scolaires ou qui ne fréquentent pas la cantine ou la garderie sont accueillis 10 min avant le début des classes, soit **8 h 20** et 13 h 20.

La garderie est gérée par la commune. Elle est prioritairement réservée aux enfants dont les parents travaillent.

Les enfants peuvent manger à la cantine (les repas sont élaborés par un fournisseur extérieur – la commune de Baudemont en assure la gestion via la perception).

Après le repas, la garderie est pour les enfants qui mangent à la cantine et pour ceux qui ne mangent pas mais dont les parents doivent retourner travailler. (À partir de 12h45).

### 3 Usage des locaux - Hygiène et sécurité

- Il est indispensable qu'un enfant qui est manifestement malade reste à la maison pour y être soigné. Les enfants qui ont de la fièvre doivent rester chez eux.

- Les enfants doivent arriver à l'école en parfait état de propreté.

Si des enfants ont des poux ou toute autre maladie contagieuse, les familles concernées voudront bien en informer les enseignantes afin qu'elles puissent demander à tous d'être vigilants.

- Les enfants ne doivent pas venir à l'école, à la cantine ou à la garderie avec des médicaments (sauf cas exceptionnel de traitement de maladie de longue durée, avec élaboration d'un projet d'accueil individualisé-PAI- avec le médecin scolaire).

- Les enfants qui apportent un goûter le prendront le matin avant de rentrer en classe (8h20), seuls de petits encas (compotes ou fruits) pourront être pris lors de la récréation à 10h30.

Les enfants qui restent à la garderie à 16h15 pourront apporter, s'ils le souhaitent une collation (les sucettes, pour des raisons de sécurité ne sont pas acceptées).

- L'introduction et l'utilisation, à l'école, par les enfants, de téléphones portables, d'objets connectés et d'objets tranchants (cutters, couteaux...) sont interdites.

Il est préférable que les enfants n'aient pas sur eux d'objets de valeur, les enseignantes déclinant toute responsabilité en cas de perte. De plus, les colliers, les chaînes et les boucles d'oreilles peuvent être dangereux lors des jeux et des activités sportives.

- Pour des raisons de sécurité les parents ne sont plus autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école sans rendez-vous ou autorisation. Passer par la rue des bambins pour frapper en classe maternelle, à la fenêtre des GS/CP ou des CE1/CE2 en dehors des horaires habituels de sortie.

- Des exercices de sécurité ont lieu durant l'année scolaire suivant la réglementation en vigueur.

- Les enfants de la TPS à la GS sont rendus à leurs parents (ou à une personne désignée par la famille) à l'issue de la classe (à moins que, à la demande des familles, ils empruntent les transports scolaires ou qu'ils aillent à la garderie).

Si un enfant de la maternelle est raccompagné par un(e) aîné(e), la famille doit fournir une autorisation écrite signée par les deux parents.

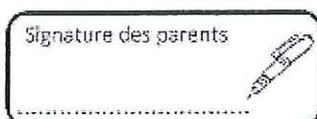
En cas de changement de personne récupérant l'enfant (en maternelle ou en élémentaire), avertir l'école par téléphone, par un mot dans le cahier de liaison ou par mail.

- Il est souhaitable que les enfants portent des chaussures adaptées aux jeux dans la cour : les chaussures à talon, les claquettes et les tongs sont déconseillées.

- Conformément aux dispositions de l'article L. 141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

La mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève.

Signature des parents



Le conseil d'école du 06/11/2023